

Votre entreprise à peut-être une base de données à la merci des pirates informatiques



Votre entreprise à peut-être une base de données à la merci des pirates informatiques...

Des étudiants du « Center for IT-Security, Privacy and Accountability » de Sarrebruck (CISPA – Sarre) ont récemment révélé des failles de sécurité portant sur 40.000 bases de données. Ces données, portant sur des entreprises basées en France et en Allemagne, listent des noms, adresses et courriels de millions de clients.

La cause en est une base de données open source mal configurée, utilisée par de nombreux sites de vente en ligne. Si les opérateurs adoptent les paramètres par défaut de ces bases, les données sont alors disponibles en ligne sans protection. Plus grave encore, ces données peuvent être modifiées. Or le fournisseur de la base de données, MongoDB Inc., est l'un des acteurs majeurs du secteur au niveau mondial. Les étudiants à l'origine de cette découverte ont ensuite interrogé un moteur de recherche public pour identifier les entreprises utilisant ces bases de données non protégées.

Selon le CISPA, les étudiants ont notamment détecté une base de données qui pourrait appartenir à un opérateur français de télécommunication, contenant les adresses et numéros de téléphones de huit millions de clients, en France et en Allemagne. Ils ont également identifié la base de données d'un site de commerce en ligne, comprenant des informations de paiement. Ces données facilitent, pour des personnes mal intentionnées, l'usurpation d'identité en ligne. A ce titre, le CISPA a contacté différentes autorités chargées de la protection des données (les « Computer Emergency Response Teams – CERTs », la Commission nationale de l'informatique et des libertés – CNIL, et le Bureau allemand pour la sécurité de l'information – BSI). Le fournisseur a également été informé des problèmes générés par une mauvaise configuration des bases de données par les entreprises clientes.

Le CISPA, rattaché à l'Université de la Sarre, a été fondé en 2011 par le Ministère fédéral de l'enseignement et de la recherche (BMBF) en tant que centre de compétence pour la cybersécurité. En plus de l'Université de la Sarre, l'Institut Max Planck pour l'informatique (MPII), l'Institut Max Planck pour les systèmes logiciels (MPI-SWS), ainsi que le Centre allemand de recherche sur l'intelligence artificielle (DFKI) travaillent conjointement au sein du CISPA. Avec environ 200 chercheurs, le centre est l'un des plus grands centres de recherche sur la cybersécurité en Europe.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en déclarations à la CNIL, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source :
<http://www.science-allemagne.fr/fr/actualites/technologies-de-l-information-et-de-la-communication-tic/bases-de-donnees-pres-de-40-000-failles-decouvertes-par-des-etudiants-sarrois/>

Inquiétant: les employés de Facebook n'ont pas besoin de votre mot de passe pour accéder à votre profil | Le Net Expert Informatique



Inquiétant : les employés de Facebook n'ont pas besoin de votre mot de passe pour accéder à votre profil

Voilà une révélation qui ne va pas rassurer alors que la protection des données personnelles sur Internet est une véritable préoccupation des internautes : selon un artiste finlandais, les employés de Facebook ont accès à tous les profils du réseau social... sans mot de passe.

Le musicien finlandais Paavo Siljamäki était en visite, le 24 février dernier, dans le quartier général de Facebook, à Los Angeles. Il a alors eu droit à une démonstration de l'utilisation du réseau social par des employés du site web. Et ceux-ci ont montré qu'ils pouvaient aller bien plus loin qu'une simple visite de profil.

« Un ingénieur de Facebook s'est connecté directement comme s'il était sous mon nom sur Facebook, et pouvait donc voir tout mon contenu privé sans demander de mot de passe », explique le musicien... sur Facebook. « C'est pourquoi je me demande combien d'employés de Facebook ont la possibilité d'avoir accès à tous les comptes ? Quelles sont les règles sur qui et quand peut-on avoir accès à nos données privées et comment pourrait-on le savoir que quelqu'un y a eu accès ? (Mon compte ne m'a pas indiqué que quelqu'un avait accédé à mon profil) ».

Ces questions, n'importe quel utilisateur de Facebook pourrait se les poser. En cette période trouble durant laquelle de nombreux internautes s'interrogent sur la protection de leurs données personnelles par les grandes compagnies comme Facebook, Google, Apple, Amazon, etc.

Facebook a partiellement répondu aux questions de Paavo Siljamäki sur VentureBeat. Un porte-parole explique ainsi que seuls des employés désignés ont accès « aux informations nécessaires pour faire leur travail », à savoir résoudre des bugs ou répondre aux demandes d'aide. Des équipes de sécurité indépendantes gèrent ensuite les cas considérés comme suspects par des groupes de travail mis en place au sein des équipes de Facebook, et contrôlés, du moins pour l'Europe, par le bureau de la commission irlandaise de protection des données.

VentureBeat confirme donc que Facebook peut avoir accès à tous les profils sans mot de passe, mais seulement si cela est demandé pour les raisons ci-dessus et si vous l'autorisez.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.sudinfo.be/1225989/article/2015-03-02/inquietant-les-employes-de-facebook-n-ont-pas-besoin-de-votre-mot-de-passe-pour>

Découvrez l'accord qui autorise la surveillance des données informatique



Découvrez l'accord qui autorise la surveillance des données informatique

Le Patriot Act est une loi antiterroriste qui a été adoptée par les Etats-Unis après le 11 septembre 2001. Promulguée dans l'urgence comme une loi d'exception, elle a été prolongée à deux reprises et est toujours en vigueur à l'heure actuelle. Le Patriot Act autorise l'administration américaine à accéder à tout moment et sans autorisation judiciaire aux données informatiques des entreprises ou des particuliers qui ont un lien, quel qu'il soit, avec les États-Unis. En pratique, cela peut poser de graves problèmes pour une entreprise ayant stocké ses données confidentielles ou celles de son client chez un hébergeur américain, même s'il s'agit d'une filiale localisée dans un pays différent.
Qu'en est-il alors des entreprises françaises ? Quelles solutions existent pour assurer la confidentialité des informations privées des entreprises ?

Le risque de fuite de l'information

Dans un environnement hyperconcurrentiel, les risques de divulgation d'informations confidentielles pèsent sur toutes les entreprises puisque chacune a une part de marché à défendre ou une image à préserver. Néanmoins, toutes ne sont pas forcément impactées par l'étendue du Patriot Act, cela va dépendre de leur système d'information (organisation, gérance, etc.). Aujourd'hui, le développement de logiciels et la gestion des systèmes d'informations sont souvent sous-traités partiellement ou totalement à des fournisseurs pour notamment réduire les coûts de gestion ou bien bénéficier du savoir-faire et l'expertise de spécialistes. Cependant, cette externalisation (en mode SaaS ou autre) peut ouvrir la porte au Patriot Act en faisant le choix, délibérément ou par manque d'informations, d'un prestataire de services de nationalité américaine pour l'hébergement des données.

En outre, l'Agence Nationale de la Sécurité Américaine (NSA) bénéficie de l'accès direct aux informations stockées sur les serveurs américains, et même aux données des fournisseurs de services informatiques américains (et donc de leurs clients) dont les serveurs sont situés en dehors des Etats-Unis ! Rappelons qu'en mai 2014, Microsoft (société de droit américain relevant donc du Patriot Act) a été sommé de céder aux autorités américaines les informations privées d'un client, bien que celles-ci fussent hébergées en Irlande.

Qui des données issues d'Office 365

Si l'on prend maintenant l'exemple des solutions Microsoft 365 (Outlook en accès web), les informations sont enregistrées et traitées par un serveur américain qui relève du Patriot Act. Les entreprises, en utilisant ces services, peuvent donc être espionnées et leurs informations sensibles exploitées. De plus, les autorités américaines qui n'ont aucune obligation d'informer les propriétaires des données consultées ni des modalités de conservation ! Ainsi, du moment où elles passent par un serveur américain, les données des entreprises ne sont plus considérées comme sécurisées et courent donc un risque non négligeable de confidentialité (au niveau de l'intelligence économique notamment). C'est un risque que l'on peut comparer au piratage informatique sauf que dans le cas Patriot Act, il s'agit d'une intrusion légale.

Assurer la confidentialité des données privées

Dans ce contexte, trois étapes apparaissent essentielles pour permettre aux entreprises de ne pas être sujette à cette éventuelle fuite de l'information, et pour s'assurer le contrôle sur l'accès aux données :

- Faire le tri**

Dans un premier temps, il appartient aux entreprises de catégoriser leurs données, afin de cibler et de trier les informations sensibles, celles-ci pouvant revêtir de nombreux aspects : secret des affaires, communication financière et stratégique, brevets, éléments de recherche et développement, débats des conseils d'administration, mais aussi tout ce qui relève des échanges électroniques du quotidien.

- Sensibiliser les collaborateurs**

Pour prévenir le risque d'être confronté au Patriot Act, on note aussi l'importance de la communication au sein même de l'entreprise pour informer et responsabiliser les collaborateurs à la sécurité des données. Cette sensibilisation peut éviter une soumission par négligence au Patriot Act, comme c'est le cas lors des échanges par email via des services de messagerie grand-public (webmails) qui sont très populaires, mais souvent américains. Ainsi, former ses employés aux enjeux de la confidentialité des données et aux conséquences que peuvent avoir certains de leurs actes virtuels, c'est protéger le capital informationnel de l'entreprise tout en instaurant de bonnes pratiques en matière de sécurité informatique.

- Être vigilant**

Une fois les données catégorisées et les collaborateurs sensibilisés, l'entreprise doit être très attentive aux conditions de stockage de l'information dite sensible.

Le meilleur moyen de se protéger du Patriot Act américain consiste à être vigilant quant à l'origine de l'hébergeur et du serveur. Une vérification de toute la chaîne de fournisseurs – et pas uniquement du serveur – s'impose donc pour s'assurer que les données ne sont pas concernées par cette loi américaine.

Ainsi il faut que l'entreprise priviliege les opérateurs européens dont les serveurs sont situés sur le territoire européen. Dans le cas d'une entreprise française, il est bien évidemment préférable de choisir des prestataires à caractère souverain dont les serveurs sont localisés en France.

En effet, pour protéger l'information sensible de l'entreprise, la France et les acteurs européens créent des certificats (par exemple le Label Cloud Confidence ou le Label Cyber Sécurité France) dans l'idée de labéliser les services qui respectent le principe de conservation de l'information dans le cadre juridique européen.

Enfin, d'autres mesures classiques existent pour protéger ses informations privées : chiffrement des données, engagement de confidentialité, audits systématiques pour tester régulièrement la sécurité des logiciels utilisés, etc. Tous ces moyens de protection témoignent d'une véritable prise de conscience de la part des entreprises de la valeur critique de leurs données et de la nécessité de les protéger.

Par Nadim Baklouti, Directeur R&D Leading Boards (solution de dématérialisation des Conseils d'Administration), et Gaetan Fron, Directeur DiliTrust (service de datarooms électroniques).

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en cybercriminalité et en protection des données à caractère personnel, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la formation de vos salariés afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

<http://www.informatiquenews.fr/le-patriot-act-et-la-securite-des-donnees-des-entreprises-francaises-nadim-baklouti-et-gaetan-fron-euqity-31046>

Géolocalisation : tous traqués ? Emission du 12 février 2015 à voir ou à revoir | Le Net Expert Informatique



Géolocalisation : tous traqués ? Emission du 12 février 2015 à voir ou à revoir

Les Français utilisent leur portable près de 170 fois par jour. Mais ils font bien plus que téléphoner. Ils prennent des photos, vont sur les réseaux sociaux, se déplacent... tout en se géolocalisant. Pour Envoyé spécial, une équipe a rencontré plusieurs adeptes de ce procédé.

Grâce à la puce GPS de leur smartphone, ils peuvent trouver la boulangerie ou le cinéma le plus proche, calculer leur trajet en voiture ou en bus, repérer les embouteillages... Plus surprenant : ils peuvent aussi suivre leurs amis à la trace, draguer des passant(e)s, payer leur prime d'assurance de voiture moins cher et même... gagner de l'argent en faisant leurs courses ! Tout ça grâce à des applications de géolocalisation qui se téléchargent en un clic sur leur téléphone.

Mais à force de dire en permanence où nous sommes, notre portable est devenu un véritable mouchard, capable de nous traquer à notre insu... Une aubaine pour les publicitaires, les géants du net, et même les enseignes - qui peuvent cibler le contenu qu'ils vous envoient.

La géolocalisation est désormais une arme commerciale redoutable. Envoyé spécial a enquêté sur ce phénomène mondial qui menace notre vie privée.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.

Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?

Cliquez et laissez-nous un commentaire...

Source

http://www.francetvinfo.fr/replay-magazine/france-2/envoye-special/envoye-special-du-jeudi-12-fevrier-2015_822079.html

| Le Net Expert Informatique



Votre entreprise peut-être elle aussi une base de données à la merci des pirates...